

AVIS CESEC 2018-61¹

Relatif à

Cadre d'intervention en faveur du mouvement associatif.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 02 octobre par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le *cadre d'intervention en faveur du mouvement associatif* ;

Après avis entendu, Madame Rose-Marie PREDALI, Direction générale adjointe de l'aménagement et du développement des territoires, Direction vie locale et service aux territoires ;

Sur rapport de Monsieur Dominique BALDACCI pour la commission précarité-solidarités, santé cohésion sociale et habitat ; Sport et vie associative ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 23 octobre à Bastia,**

Prononce l'avis suivant

Le présent rapport préconise le cadre d'intervention transitoire en faveur du mouvement associatif applicable pour le domaine de l'aménagement du territoire tel que présenté en annexe.

Les dispositions de ce cadre transitoire d'intervention s'appliqueront aux associations dont le siège social est situé en Corse et dont l'action menée s'inscrit dans la lignée de la politique en matière d'aménagement et de développement des territoires menée par la Collectivité de Corse visant à développer une action publique de proximité au cœur du territoire dans un objectif de soutien et de valorisation de l'action même du territoire pour concourir au développement local.

Il a vocation à prendre en charge les financements de projets associatifs œuvrant dans des secteurs non éligibles dans les dispositifs déjà votés tels que par exemple les activités des associations de seniors, l'animation des territoires, les foires, l'accueil de la petite enfance, les accueils de loisirs, les associations d'anciens combattants...

¹ Adopté à l'unanimité

Ces associations pouvaient par le passé faire l'objet de financements antérieurs de la part de l'ex Collectivité Territoriale de Corse pour partie et essentiellement de la part des ex-conseils départementaux Cismonti et Pumonti.

Il est précisé que le présent cadre transitoire a tenu compte des dispositifs sectoriels déjà existants (culture, sport, etc.) sans empiéter sur les champs de compétence qu'ils définissent. En ce sens, la Collectivité de Corse entend soutenir les actions menées par le secteur associatif dès lors qu'elles seraient facteur d'un accroissement de l'attractivité des territoires dans le respect des préconisations du PADDUC et du Plan montagne visant à améliorer la vie locale et l'offre de service de proximité.

Les axes majeurs pris en compte sont fondés sur : - la mise en place d'action de proximité en faveur des habitants des territoires en réponse à un besoin identifié ; - le soutien, au sein des territoires d'initiatives dans une logique de projets de vie des territoires (ou projets de vie dans les territoires ou encore de territoires de projets), à une qualité de vie garante de l'attractivité des territoires ; - le développement d'actions destinées à la population des territoires dans une démarche d'animations de la vie locale et de confortement de l'attractivité des territoires.

Ce cadre transitoire autorise l'individualisation des dossiers déposés par les associations au titre de l'exercice 2018.

Les partenariats potentiels : (Associations des Maires et Présidents d'EPCI...).

Les actions pouvant être financées devront s'inscrire dans les domaines prioritairement prédéfinis ci-dessous :

Le maintien d'une vie locale et d'un lien social par la mise en place :

- d'activités et de services sur les territoires en faveur de tous les types de publics.

La préservation et aménagement des espaces par la mise en place :

- d'actions de sensibilisation à la protection et à la préservation des milieux et espaces ;
- d'activités de pleines de nature.

Les membres du CESEC émettent un avis favorable aux actions envisagées, inhérentes au Cadre d'intervention en faveur du mouvement associatif.

Le Président du CESEC,

A blue ink signature, appearing to be 'Paul Scaglia', written in a cursive style.

Paul SCAGLIA